français

Racisme envers les Yéniches, les Manouches/Sintés ou les Roms

2024

Contexte

Les Yéniches, les Manouches/Sintés et les Roms sont trois groupes ethniques à ne pas confondre. Ils possèdent chacun leur histoire. Les Yéniches se distinguent en outre des Manouches/Sintés et des Roms par leur provenance et leur ascendance. Ces trois communautés sont présentes en Suisse, où leurs membres sont le plus souvent des citoyens suisses menant une vie sédentaire, tandis que seule une minorité pratique le nomadisme. En dépit de cette réalité, elles sont communément affublées de l'étiquette « gens du voyage » et font l'objet de stéréotypes et de préjugés similaires.

Définitions

Les **Yéniches** sont un groupe ethnique originaire d'Europe centrale et occidentale qui possède sa propre langue, le yéniche. L'idée d'un peuple nomade arrivé d'on ne sait où est encore répandue. En réalité, la grande majorité des Yéniches de Suisse sont implantés depuis des générations. Au XIX^e siècle, les familles yéniches de Suisse ont vu leur droit de cité et d'établissement se restreindre. Au XX^e siècle, sous l'impulsion de la fondation Pro Juventute, proche de la Confédération, les Yéniches ont été systématiquement persécutés. L'objectif était de priver les familles de leurs enfants et d'éradiquer la culture yéniche.

Le terme **Rom** renvoie à deux notions: il désigne un groupe ethnique indépendant et est aussi le terme choisi par l'*Union romani internationale* pour désigner un ensemble de peuples partageant des origines indiennes et une langue de la même famille. Les Roms sont la plus grande minorité transnationale d'Europe; on estime qu'ils sont plus de 12 millions.

Les déplacements de Roms en Europe ont toujours existé. Les groupes de Roms installés en Europe centrale depuis le XV^e siècle s'appellent les **Manouches** ou les **Sintés**. Il s'agit du même groupe ethnique portant un nom différent selon l'implantation géographique: les Manouches vivent principalement en France et les Sintés, en Allemagne et en Autriche. Peu nombreux en Suisse, les Manouches sont établis en Suisse romande et les Sintés, en Suisse alémanique. La plupart ont des liens avec les Yéniches. Certains Manouches/Sintés ne s'identifient pas aux Roms.

L'expression « **gens du voyage** » englobe tous les groupes précités, qui refusent largement cette appellation aujourd'hui et lui préfèrent le terme « **itinérants** ». Encore faut-il dans l'usage se référer réellement à des communautés itinérantes: il convient en effet de distinguer le mode de vie de l'appartenance ethnique ou, autrement dit, de l'identité culturelle. Presque toutes les communautés yéniches, manouches/sintés et roms se définissent non pas par le nomadisme, mais par leur filiation, leur culture et leur histoire. Elles souhaitent qu'on les appelle par leur nom – celui qu'elles se donnent.

L'antitsiganisme est une forme spécifique de racisme. Ce terme désigne une attitude hostile, nourrie de stéréotypes, envers les «tsiganes», c'est-à-dire les Roms, les Manouches/Sintés et les Yéniches, mais aussi d'autres communautés traditionnellement nomades. Selon les époques, l'hostilité envers ces communautés a pris la forme d'une discrimination économique, sociale ou étatique et de persécutions politiques pouvant aller jusqu'à la déportation, l'internement, la stérilisation forcée ou le génocide. Aujourd'hui, elle s'exprime à travers des actes et des propos individuels ou des positions politiques. Le terme «antitsiganisme» est critiqué pour sa racine «tsigane», appellation utilisée par les nazis et aujourd'hui largement considérée comme raciste. Il faut cependant tenir compte du fait que certains Yéniches suisses et certains Roms se désignaient ainsi autrefois et encore aujourd'hui, considérant ce terme dans un sens positif.

Occurrences

(formes de la discrimination)

Comme pour d'autres formes de discrimination, le racisme à l'égard des Yéniches, des Manouches/Sintés ou des Roms consiste à considérer ces derniers non pas comme des individus, mais de manière collective comme les membres d'un ensemble (fictif) auxquels sont attribués des traits de caractère et des stéréotypes négatifs et immuables. Par exemple:

 Tenir des propos humiliants, dénigrants ou stéréotypés sur les Yéniches, les Manouches/ Sintés ou les Roms, en tant qu'individus ou collectivité;

- Appeler au meurtre ou à l'agression de Yéniches, de Manouches/Sintés ou de Roms, participer à de tels agissements ou justifier ces derniers par des motifs racistes, idéologiques ou extrémistes;
- Couverture médiatique partiale sur les Yéniches, les Manouches/Sintés ou les Roms, souvent liée au mode de vie itinérant, à des insinuations ou à des thèmes à connotation négative, par ex. la mendicité, la délinguance alléquée ou l'abus présumé du droit d'asile;
- Augmentation des discours de haine sur Internet et dans les médias sociaux à l'encontre des Yéniches, Manouches/Sintés ou Roms, en particulier contre les personnes ayant un mode de vie itinérant;
- Accès difficile à la justice, les Yéniches, les Manouches/Sintés ou les Roms n'étant parfois pas pris au sérieux par la police, parce que les lois sont orientées vers la société majoritaire. Ils sont également victimes de profilage racial;
- Manque aigu d'aires d'accueil pour les communautés itinérantes.

À noter que dans certains cas, le racisme à l'égard des Yéniches, des Manouches/ Sintés ou des Roms tombe sous le coup de l'art. 261bis CP.

Principales conclusions de la CFR

















partie intégrante de la diversité culturelle suisse.

La CFR soutient les efforts des Roms de Suisse pour obtenir le statut de minorité nationale conformément à la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

La CFR insiste sur l'importance de reconnaître la persécution systématique des Yéniches et des Manouches/Sintés, de faire un travail de mémoire et de lui accorder la place qui lui revient dans l'histoire de la Suisse.

Il faut mettre un nombre suffisant d'aires d'accueil à la disposition des communautés ayant un mode de vie itinérant, suisses et étrangères, et faire en sorte que les haltes spontanées soient possibles, conformément au droit des minorités et à l'interdiction de discrimination.

Il faut combattre les préjugés visant les Yéniches, les Manouches/Sintés ou les Roms, ainsi que la discrimination qui en résulte.

Il faut garantir l'intégration dans le système éducatif aux enfants des familles ayant un mode de vie itinérant.

L'histoire et la culture des Yéniches, des Manouches/Sintés et des Roms, en tant que groupes faisant partie intégrante de la société suisse, devraient être enseignées aux jeunes générations dans les écoles publiques. Cela vaut aussi pour l'histoire de leur persécution.

Les Yéniches, les Manouches/Sintés et les Roms doivent avoir la possibilité, comme tout autre citoyen, de participer sur un pied d'égalité aux processus législatifs et aux autres procédures étatiques, concernant par exemple l'aménagement du territoire.